

# LES EOLIENNES ET LA SANTE



Sources :

- <https://ose-asso.fr/impacts-sur-la-sante-des-eoliennes-terrestres/>
- <https://www.afis.org/Les-eoliennes-et-la-sante>

La santé est notre capital le plus précieux, et il caractérise notre état de bien-être. Pour cette raison nous l'entretenez avec sagesse, rigueur et vigilance que ce soit pour notre alimentation, notre exercice physique et dans toutes les situations de la vie quotidienne.

## LES EOLIENNES ET LA SANTE

- Comment comprendre alors qu'un tel capital soit bafoué depuis plus de 20 ans par les promoteurs éoliens, une partie de l'administration et même par les parlementaires qui ont refusé fin 2022 de rétablir de simples règles de droit (dérogation au Code de la Santé avec une multiplication par 3 du bruit maximum autorisé alors que l'organisation mondiale de la santé a alerté depuis 2018 sur le respect du seuil minimal de 30dB de nuit) et un minimum de principe de précaution sur les distances entre les habitations et les éoliennes (toujours 500 m depuis 20 ans) alors que les hauteurs des éoliennes ont été multipliées par 3 durant les 20 dernières années, et que les phénomènes physiques sont constatés et le syndrome éolien est avéré chez les riverains, comme pour les élevages.



# LES EOLIENNES ET LA SANTE

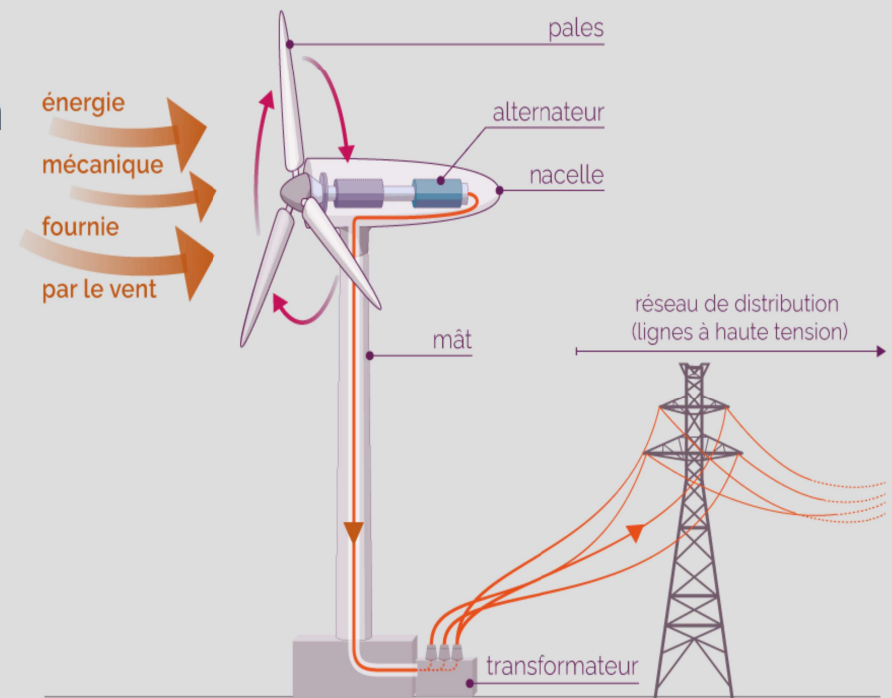


- Fin 2023, la France métropolitaine comptait 9 500 éoliennes regroupées dans 2 391 parcs. Au 31/03/25, 10518 éoliennes sont en production et les installations se poursuivent régulièrement. Elles font l'objet de nombreuses contestations où sont souvent mis en avant des aspects sanitaires.
- La réglementation française encadrant l'installation d'éoliennes impose un éloignement de plus de 500 mètres des zones d'habitation. Au niveau européen, les réglementations sont variables d'un pays à l'autre, allant de 400 mètres (Wallonie en Belgique) à 2 000 mètres (Écosse). En France, pour des installations d'une hauteur supérieure à 50 mètres, une enquête, une consultation publique et une étude d'impact doivent être réalisées

# LES EOLIENNES ET LA SANTE

Les effets de propagation observés sur un site éolien sont de deux types :

- à la fois des phénomènes électromagnétiques (machines tournantes et raccordements électriques)
- Mais aussi des Phénomènes vibratoires : bruit, pollution lumineuse, courants, aérosols.



# LES EOLIENNES ET LA SANTE



Sources documentaires :

- <https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl/?id=00000725856>
- <https://ose-asso.fr/impacts-sur-la-sante-des-eoliennes-terrestres/>
- <https://genoudos.com/nocivite-des-eoliennes-par-infrasons-et-champs-electron>
- <https://ribeolh.univ-gustave-eiffel.fr/>

# CHAMPS ELECTRO MAGNETIQUES ET EOLIENNES

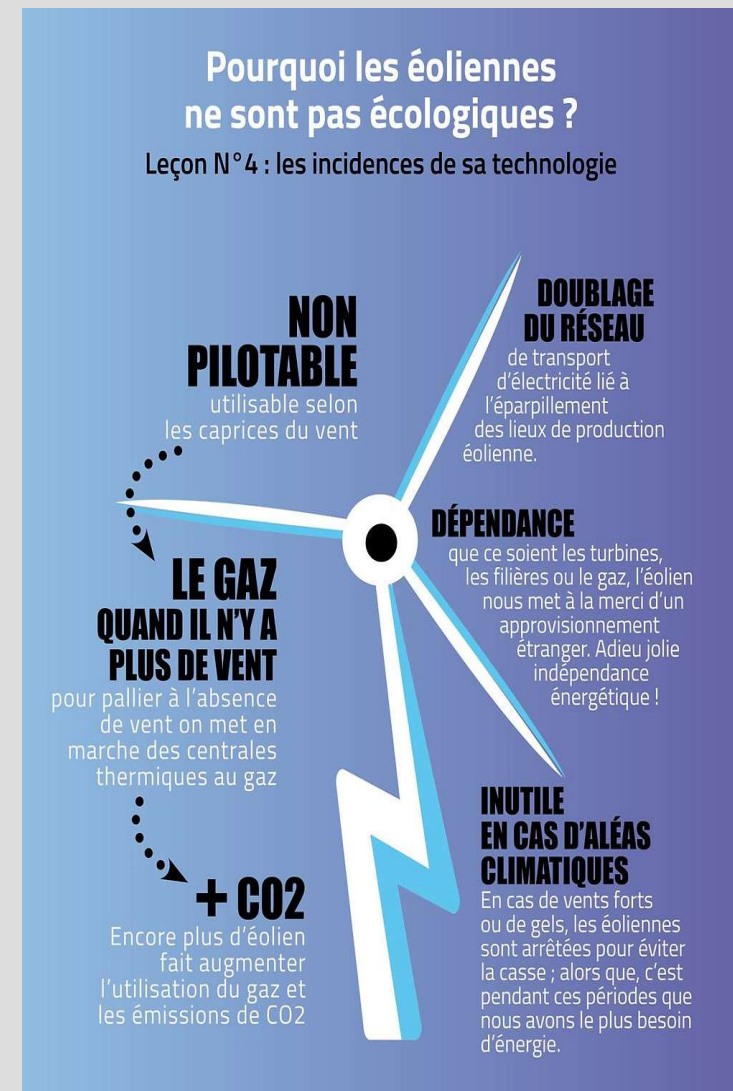
- Les infrasons (ondes sonores de très basse fréquence inférieure à 20 Hertz ou 20 cycles/seconde) pulsés des grandes éoliennes de hauteur près de 200 m. sont nocifs pour la santé à moins de 50 kms de distance. Les infrasons ne sont PAS pris en compte dans les normes et mesures « officielles » des nuisances sonores, car ils ne sont pas audibles, ni ne nuisent en apparence à l'audition. Les effets des infrasons pulsés sont scientifiquement connus depuis les années 1960.
- Cependant les éoliennes émettent aussi des champs électromagnétiques pulsés à cause des tours des pales, ainsi que des champs électromagnétiques dans leurs câblages enterrés qui les relient entre elles et aux postes ainsi que leurs câbles de terre.
- L'O.M.S. a classé en 2002 les extrêmes basses fréquences en groupe 2B « cancérigène possible », et a reconnu en 2005 l'électrohypersensibilité comme condition pathologique morbide, puis a aussi classé en 2013 l'exposition aux radiofréquences et au-delà (hyperfréquences) « possible cancérigène ».



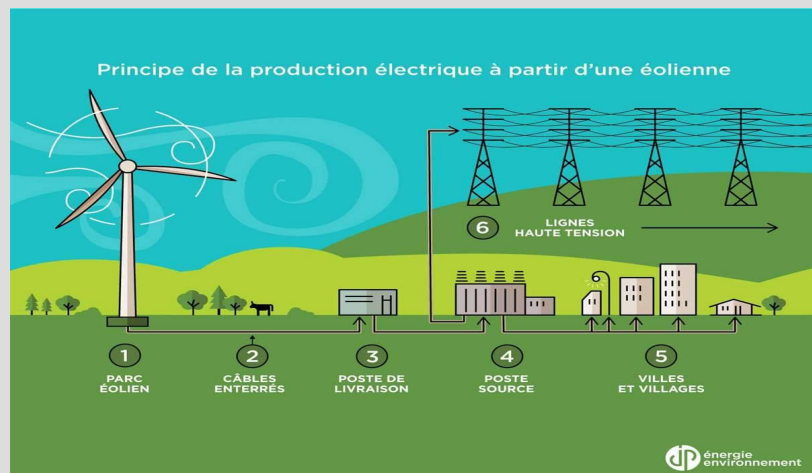
# PHENOMENES VIBRATOIRES ET EOLIENNES

Concernant le bruit, les effets vibratoires et lumineux qui impactent également les habitants à proximité de ces champs éoliens on peut en identifier 6 catégories :

- L'acoustique audible : seul le bruit de fonds est mesuré dans l'étude d'impact. Son émergence est par contre forte la nuit en raison de la baisse du bruit ambiant et imposent aux riverains de dormir fenêtres fermées.
- Les infrasons atmosphériques : ce sont des phénomènes vibratoires de basse fréquence non perceptibles par l'oreille humaine. Elles sont émises par les pales qui vibrent comme un diapason à des fréquences de 10 à 50 Hz, en fonction de la longueur de la pale



# PHENOMENES VIBRATOIRES ET EOLIENNES



- Les infrasons telluriques : la formation des infrasons telluriques vient en premier lieu du balancement du mât autour de 1 Hz. A cela s'ajoute le bruit audible des pièces en mouvement de la nacelle, c'est à dire l'arbre principal, les engrenages, le changement de vitesse et les pièces tournantes dont le moyeu (l'axe des pales) et la turbine. Ce bruit se forme à la fréquence de base de 50 Hz pour les pièces de turbine et de 20 Hz pour les pales ainsi que les harmoniques impairs. Ce bruit augmente au cours du temps avec le degré d'usure des pièces en rotation, en particulier les engrenages.
- Les effets lumineux : Ils se manifestent de jour (effets stroboscopiques se manifestant par les ombres projetées provoquées par les passages réguliers des pales sous le soleil ou lors des pleines lunes.) mais surtout de nuit : une dizaine de riverains l'ont rappelé lors d'une enquête en juin 2023 en indiquant que depuis plusieurs années, ils ne savaient plus ce qu'était un ciel étoilé. Dans une dizaine de sites saturés des régions Hauts de France et Grand Est les riverains sont entourés de plusieurs centaines de mâts et ont l'impression de se trouver la nuit au milieu de plusieurs aéroports. La lumière de nuit a aussi des effets avérés sur la reproduction de la faune.



# PHENOMENES VIBRATOIRES ET EOLIENNES



- L'empoisonnement par les aérosols : Les pales d'éoliennes, constituées de résines qui sont rejetées par usure au sol et dans l'atmosphère. Ces projections contiennent du bisphénol A, composant cancérigène bien connu. Des études norvégiennes ont mis en évidence la perte de 30 à 60 kg de matière par an et par pale (90 à 180 kg annuellement, par éolienne). Partie est libérée dans l'atmosphère sous forme d'aérosols et partie dans le sol. La population impactée est celle qui se trouve sous les vents dominants.
- Les courants vagabonds : Les parcs éoliens sont équipés d'un réseau de terre constitué d'une ou plusieurs tresses de cuivre et destiné à équilibrer les mises à la terre entre toutes les composantes de l'ensemble c'est-à-dire, soit les éoliennes elles-mêmes mais aussi les postes de livraison. Au niveau de chacun des socles d'éolienne, il existe un potentiel électrique local et au niveau de chacune des nacelles se trouve un autre potentiel électrique (l'atmosphère ambiante). Avec des postes de livraisons situés dans la vallée (généralement en zone plus humide) et des éoliennes situées en hauteur généralement avec quelques dizaines de mètres de différence en altitude, il est aisé de comprendre que des courants de terre vont s'établir dans la tresse de cuivre et également dans le sol au voisinage des socles ; ceci provoque des courants vagabonds qui représentent des flux hautement préjudiciables quand ils sont administrés de façon continue.

# EOLIENNES : PROBLEME DE SANTE PUBLIQUE A VENIR ?



Le directeur de la Direction Générale de la Santé, a adressé en janvier 2022 quelques éléments de conclusions niant l'effet des éoliennes sur la santé en se retranchant derrière l'avis de l'ANSES de février 2017.

- Toutefois, compte tenu de l'ampleur du phénomène (250 réclamations ICPE), le DGS annonce que finalement les conditions pour réaliser une étude épidémiologique -qui n'étaient pas possibles jusqu'à présent -semble avoir été finalisées (projet de recherche CIBELIUS) et que, dans ces conditions, une étude épidémiologique peut être lancée pour apporter des éléments scientifiques supplémentaires concernant les effets de l'éolien sur la santé humaine- projet RIBEolh, et que les conclusions de l'étude sont espérées en 2025...

**RIBEolh**

LE PROJET ▾ PARTENAIRES

Home / Actualités

Actualités

19 janvier 2026

**Poursuite de la campagne épidémiologique**

A partir du 26 janvier 2026, un.e enquêteur.trice de la société Ipsos-bva passera au domicile des foyers sélectionnés pour recruter de nouveaux participants.

**Cette enquête est toujours  
en cours en janvier 2026 !!!**